

CHARTRE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE VOCALE ET CHORALE

Entre les signataires soussignés :

- l'Inspection académique de l'Yonne, représentée par Mme Elisabeth MONLIBERT, Inspectrice d'Académie, Directrice des Services départementaux de l'Éducation nationale,
- le Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par le Directeur régional des Affaires culturelles de Bourgogne, M. François GEINDRE,
- le Centre régional de Documentation pédagogique de Bourgogne, représenté par son Directeur M. Michel BARLET, et le C.D.D.P. de l'Yonne, représenté par son directeur M. Bernard GUIBERT,
- l'Institut universitaire de Formation des Maîtres, représenté par la Directrice du Centre départemental, Mme Anne-Marie GATOUILLAT,
- l'École nationale de Musique d'Auxerre, représentée par son Directeur M. Christophe MAUVAIS,
- le Centre d'Art polyphonique / Mission voix en Bourgogne de l'ASSECARM Bourgogne, représenté par sa Directrice Mme Marie-Josèphe BOUR,
- l'A.D.D.I.M. 89, représentée par son président M. Pierre BORDIER, vice-président du Conseil Général de l'Yonne,

il est mis en place une Charte départementale de Développement de la pratique vocale et chorale, inscrite dans le Plan de 5 ans pour le développement des enseignements artistiques à l'École initié par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, ainsi que dans le projet académique.

Cette Charte a pour but de coordonner les actions déjà entreprises en leur donnant les moyens de se développer et d'en susciter de nouvelles. Elle définit les grands axes de la politique engagée à l'échelon départemental, dans le respect des principes fondamentaux qui guident l'action des différents partenaires, et établit entre ses signataires un partenariat renforcé afin de favoriser, généraliser et valoriser une pratique vocale et chorale de qualité dès le premier degré.

Partant d'un état des lieux déjà riche en initiatives, elle se donne trois grands objectifs :

- assurer la qualité et la continuité des pratiques tout au long de la scolarité du jeune ;
- favoriser la formation des enseignants et élaborer de nouveaux outils pédagogiques ;
- valoriser les résultats par la création et la diffusion médiatisée.

I. ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES VOCALES ET DES RESSOURCES DE L'YONNE (année scolaire 2002-2003)

La musique constitue aujourd'hui comme hier le pôle dominant du paysage des pratiques artistiques d'amateurs en France. Cette préférence marquée renvoie à l'enracinement très ancien de cette activité dans la société française, au caractère souvent précoce de son apprentissage, à ses nombreuses vertus sociales, et au fait notamment que les musiciens sont les plus nombreux parmi les amateurs à rester fidèles tout au long de leur vie à la même activité.

La primauté du chant, et notamment du chant choral en tant que moyen d'accès privilégié à la musique, a souvent été soulignée par tous ceux qui exercent (ou ont exercé) une responsabilité éducative. De surcroît, de toutes les pratiques musicales, le chant est celle à laquelle on s'adonne le plus longtemps, de la crèche à la maison de retraite...

Le département de l'Yonne non seulement n'échappe pas à cette tradition, mais peut en outre s'enorgueillir de posséder sur son territoire un nombre très important de personnes et des structures ressources dans le domaine des pratiques vocales. Au delà des hasards, il faut souligner que cette situation résulte d'une volonté manifeste, encadrée et progressive des différentes collectivités et institutions de doter progressivement notre département d'un environnement optimal susceptible de favoriser au delà de la moyenne le développement de la pratique du chant.

Qu'il s'agisse de la pratique, de l'enseignement, de la diffusion ou bien encore de la structuration du secteur, voici quelques chiffres et quelques données destinées à illustrer ce constat :

1.1. La pratique :

On estime à plus de 5000 le nombre de personnes fréquentant aujourd'hui de manière hebdomadaire un ensemble vocal dans le département de l'Yonne, dont notamment :

- 30 chorales d'école primaire.
- 37 chorales de collège, soit plus de 2.000 choristes collégiens.
- 2 chorales de lycée (Jacques Amyot, Pierre et Marie Curie).
- 1 chorale à l'I.U.F.M. d'Auxerre.
- 11 chorales d'enfants.
- 1 chorale d'adolescents.
- 65 chorales adultes.
- 7 chorales paroissiales en structure associative.
- 11 chorales des aînés.
- 3 ateliers lyriques.
- ... et diverses initiatives inclassables.

1.2. Enseignement et formation :

- une filière Voix en cours de consolidation à l'École nationale de Musique d'Auxerre ;
- un réseau de chefs de chœur diplômés en cours de constitution (6 préparent actuellement le diplôme d'État) ;
- une place accrue du chant au sein des projets d'établissement des écoles de musique (19 écoles concernées) ;
- les professeurs d'Éducation musicale et Chant choral des collèges et lycées de l'Yonne ;

- un pool de Dumistes en constante augmentation :
 - Michel CATRICE, Sylviane CHAUVET, Annick CONDAMINET, Hélène HAV ;
 - Alexandre COMBLE en cours de formation.
- une trentaine de projets artistiques en milieu scolaire primaire ;
- une vingtaine de projets artistiques en collège, auxquels il faut ajouter les 6 concerts des chorales de collège s'inscrivant dans le programme académique, impliquant plus de 1.500 choristes collégiens et attirant chaque année un public de plus de 3.000 personnes.
- opération "Chantons l'été" en lien avec la DDJS et les centres de loisirs ;
- une ouverture aux musiques actuelles (atelier bi-hebdomadaire accueilli au sein de l'E.N.M.) ;
- au sein de l'ENM Auxerre/Yonne :
 - cours de technique vocale,
 - cycles de formation vocale pour les enfants,
 - ateliers de pratique du chant en polyphonie,
 - deux niveaux d'initiation à la direction de chœur,
 - une formation vocale et pédagogique des professeurs du réseau départemental.

1.3. Diffusion :

- des événements annuels :
 - Saison musicale de Pontigny ;
 - Rencontres musicales de Vézelay ;
 - Rencontres chorales « Atout chœur » des collèges et lycées de l'Yonne ;
 - Festival des chorales scolaires ;
 - « Noël bourguignon » d'Auxerre...
- trois ensembles musicaux professionnels :
 - Pôle d'Art vocal de Bourgogne ;
 - La Fenice ;
 - Obsidienne et Cie ;
- une structure de production professionnelle :
 - Yonne en Scène.

1.4. Structures ressources:

- Pôle national de Ressources « Musique et Voix », coordonné par le C.R.D.P. de Bourgogne et le C.D.D.P. de l'Yonne.
- Centre d'Art polyphonique de Bourgogne - Directrice artistique : Géraldine TOUTAIN.
- Pôle d'Art vocal de Bourgogne – Direction artistique : Pierre CAO.
- Filière Voix de l'E.N.M. Auxerre/Yonne – Direction : Christophe MAUVAIS.
- addim 89 – Direction : Patrick BACOT.
- Institut supérieur international de chant à Sermizelles – Direction artistique : Jean-Pierre BLIVET.
- La Maison de la Danse à Auxerre – Direction du pôle enfance : Anne-Marie GROSSER.
- Obsidienne et compagnie – Direction artistique : Emmanuel BONNARDOT.

- La Fenice – Direction artistique : Jean TUBERY.
- Musicades Bourgogne, association régionale des chorales scolaires.
- A.P.E.M.Y., association des professeurs d'Éducation musicale et chant choral de l'Yonne.
- Fédération nationale des Chorales scolaires - Secrétariat général : Yves AUDARD, I.P.R.
- Fédération départementale des Chorales de l'Yonne – en cours de constitution.

1.5. Personnes ressources ayant des attaches icaunaises (chefs de chœur professionnels hors structures déjà citées) :

Raphaël PASSAQUET, Guy JANSSENS, Françoise LASSERRE, Nicolas BROCHOT.

II. OBJECTIFS ET MOYENS

2.1 FORMATION ET PÉDAGOGIE

2.1.1 Mutualisation des moyens de formation :

Une politique globale de formation des enseignants, assortie de modalités concrètes de mise en œuvre, sera élaborée en partenariat notamment avec l'I.U.F.M., l'A.D.D.I.M., le Centre d'Art polyphonique et l'E.N.M. d'Auxerre, et en cohérence avec les actions développées par le Pôle national de Ressources Musique et voix et par le C.D.D.P. de l'Yonne, dans le cadre des crédits qui lui seront délégués par le SCEREN à cet effet.

Deux pistes apparaissent prioritaires dans un premier temps :

- la mise en place d'une formation « de base », à destination des maîtres qui n'abordent la pratique musicale que sous la forme de l'oralité mais désirent s'impliquer dans une activité durable avec leur classe ;
- le développement d'une formation approfondie sur la thématique de la voix, proposée sur plusieurs niveaux et échelonnée dans le temps, permettant d'augmenter le nombre de personnes-ressources sur la voix de l'enfant et la direction des chœurs d'enfants.

À terme, une dominante Musique, mise en place à l'I.U.F.M., assurerait la cohérence de l'ensemble et sa pérennité.

En complément de ces formations, la pratique chorale des enseignants sera encouragée et reconnue.

2.1.2 Développement et diffusion d'outils pédagogiques :

Ce travail sera mené en lien étroit avec les structures-ressources, en premier lieu le C.D.D.P. de l'Yonne, le Centre de documentation du Centre d'Art polyphonique et le P.N.R. Musique et Voix.

Dans un premier temps, un outil d'aide pédagogique pour le 1^{er} degré, établi sous la responsabilité du C.P.E.M., sera diffusé à l'ensemble des établissements scolaires du département et mis en ligne sur le site de l'Inspection académique.

Un travail particulier sera fait sur le **répertoire** afin d'assurer sa pertinence tout en favorisant sa diversification et son élargissement aux productions des élèves selon un axe pluridisciplinaire (maîtrise de la langue, éveil musical, éducation à la citoyenneté...).

2.2 REGROUPEMENT ET CONTINUITÉ

2.2.1 Les projets fédérateurs :

Les rencontres chorales et les réalisations sont une étape dans le processus d'apprentissage et s'inscrivent dans une pratique sociale de la musique, valorisant le travail de tous et développant des liens entre amateurs et professionnels.

Il serait souhaitable qu'au cours de sa scolarité chaque élève puisse avoir au moins une fois pour chaque degré l'expérience d'un tel regroupement.

En ce qui concerne le premier degré, ces rencontres font l'objet d'une attention particulière de la part des équipes de circonscription ; aidés du C.P.E.M., les I.E.N. pourront proposer l'organisation d'une de ces rencontres en fonction des lieux d'accueil potentiels (à lister) en collaboration avec les partenaires locaux qui seront sollicités comme co-financeurs de la réalisation.

2.2.2 Continuité et pérennité :

La liaison école/collège pourra être particulièrement encouragée dans le cadre de ces réalisations, manifestant la continuité de la pratique chorale.

Il serait également important de soutenir la mise en place d'une telle liaison avec le Lycée, où la pratique chorale demeure, malgré la demande, très modeste. Le développement de cette activité en Lycée est d'autant plus souhaitable qu'elle pourra fonder un lien Lycée/Université légitime dans la mesure où la place de la voix est très importante dans le département Musicologie de la faculté de Dijon (chœur des étudiants de Licence, travail vocal en DEUG 1 et 2), suite à une convention entre musique Danse Bourgogne et l'Université.

Dans le second degré où il existe déjà une chorale par collège, il est essentiel d'assurer la pérennité des moyens attribués.

2.3 VALORISATION ET MÉDIATISATION

2.3.1 La valorisation des réalisations :

Si elle n'est pas une fin en soi, la production d'un spectacle à dominante chorale constitue un aboutissement valorisant du travail des élèves et induit une dimension de reconnaissance qu'il ne faut pas négliger. L'apport de musiciens professionnels et l'ouverture sur une démarche de création avec des compositeurs doivent conférer à ce spectacle un plus qualitatif.

Cette démarche de valorisation peut prendre plusieurs formes, ainsi par exemple :

- un « festival » de chorales scolaires du primaire permettant d'assurer une visualisation du maillage départemental éventuellement en synergie avec le réseau des Écoles de musique ;

- la recherche de nouvelles formes de spectacles incluant d'autres pratiques artistiques ;
- un concours d'écriture de chansons dont les plus pertinentes s'intégreront dans le répertoire départemental ;
- l'édition, avec le concours de l'A.D.D.I.M., d'un CD présentant les productions les plus abouties en matière de création contemporaine...

2.3.2 La communication :

La médiatisation des réalisations constitue le nécessaire corollaire de la valorisation du travail des différents partenaires et est propre à susciter la pérennisation de l'effort des collectivités locales.

Les partenaires seront à même de faire bénéficier le milieu scolaire de leur expertise en matière de communication et de diffusion.

Dans le plus long terme, on peut retenir la co-production et la co-édition avec le C.R.D.P. de Bourgogne d'un Répertoire départemental intégrant les créations originales des classes.

III. MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

3.1. Le groupe de pilotage :

Sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie, ce groupe intégrera les différents partenaires signataires de la présente Charte. Réuni au moins deux fois par an, il aura pour mission de mettre en forme le plan départemental et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Une annexe à cette Charte fixera annuellement le programme d'actions et leur financement.

3.2. Les procédures d'agrément :

Le groupe de pilotage sera également compétent pour émettre un avis sur l'agrément au sein du dispositif de musiciens intervenants non titulaires du D.U.M.I.. Les établissements d'enseignement artistique spécialisés signataires d'une convention avec l'Éducation nationale seront à même de se porter garants des compétences des intervenants dépendant de leur responsabilité administrative et pédagogique.

3.3. L'évaluation :

Les tableaux de bord de l'état des lieux seront actualisés chaque année par le groupe de pilotage et diffusés à tous les signataires de la Charte.

Les actions menées donneront lieu à des bilans et des réajustements le cas échéant.